

Yosette Kerstens -
or to whom it may concern.



The Grail - Int. Secretariate
22 rue du St. Germain L'ee
Paris XVI

st. willibrord vereniging

Driebergen, de Horst 1
telefoon 03438 - 2206, postgiro 801919
bank: Theodoor Gilissen n.v.,
Amsterdam

datum: 11 juni 1970.

Carissimi Yosette,

When Trees van Noort went to Paris
taking with her the reports of the
Seminar, I asked her whether it
would be possible to wait with
sending ~~the report~~ ^{Fundação Cuidado do Futuro} I could
enclose a memorandum. Herewith
I am sending you 15 copies of it.

Those present at the Seminar have asked
us to inform them about developments
in the Church in Holland concerning
the question of women-ministers. So
we made a survey and it would be
a good opportunity to enclose it in the
report of the Seminar which will be sent
to them. Thank you very much!
Dit gedeelte in het engels omdat ik niet



st.willibrordvereniging

Overheid en H.M.F. I
Telefoon 020-55-3252 - 3253 Postbus 50173
Bank: Theodoor Gijzen a.w.
Amsterdam

Ik heb nu of ik je met deze brief
persoonlijk bereik. Hoe gaat het
Josette? Met mij gaat het goed.

Ik heb een prestigieuze functie op het
centrum Kerk en Wereld en in dienst
van de St. Willibrord Vereniging. In
Driebergen heb ik nu ook een goede
flat waar ik nu erg op mijn gemak
voel. Nu Driebergen is verkocht is er
een belangrijke periode van ons team
afgesloten. Doe mijn blaas nu niet rook,
maar me houden contact. Van Dijk
komen er goede berichten met Grai Wille.

Gaat alles goed op het secretariaat.
ook een "long hot spring" in Parijs? Het
smelten me al heel dagen weg. Maar
wel heerlijk.

Met hartelijke groet, en lief
van Abbe



algemene zaken :

Groupe de Travail "Coopération de l'homme et de la femme dans l'Eglise.

LA DEMANDE DE MINISTRES SACERDOTAUX FEMININS AUX PAYS-BAS.-

(René J.A. van Eyden)

Au Concile Pastoral néerlandais, en janvier 1970, une nette majorité vota en faveur de la possibilité de ministres sacerdotaux féminins. Pour la première fois dans l'histoire de l'Eglise catholique, l'accès de la femme au ministère ecclésiastique fut officiellement débattu dans un Concile. Voici un bref résumé des préliminaires à cette question et de sa discussion au Concile.

Sous l'influence du Concile Vatican II un profond renouvellement de la vie religieuse se fit jour. Le nouveau sens de l'Eglise, comme Peuple de Dieu, conduisait progressivement à la certitude que tous les membres de ce peuple, qu'ils soient hommes ou femmes, partagent la même responsabilité dans l'accomplissement de la mission de l'Eglise. A cet égard, il ne s'agit pas seulement d'une place égale de l'homme et de la femme, mais surtout de leur juste coopération. Afin de favoriser celle-ci, un Groupe de Travail "Coopération de l'homme et de la femme dans l'Eglise" fut constitué le 3 novembre 1967, dans le cadre de l'Association Oecuménique Sint Willibrord et du centre "De Horstink", centre pour documentation sur les questions "Eglise et Monde".

L'introduction du ministère féminin dans d'autres Eglises.

Les discussions qui conduisirent à l'introduction du pastorat féminin dans les deux grandes Eglises protestantes des Pays-Bas, firent également réfléchir beaucoup de catholiques. En 1958, l'Eglise Réformée Néerlandaise (Nederlandse Hervormde Kerk) ouvrit à la femme les ministères de diacre et d'ancien. En 1967, on décida que la femme pourrait aussi accéder à l'office de pasteur. Dans les Eglises Réformées (Gereformeerde Kerken), la question du pastorat féminin ne se posa que beaucoup plus tard; le renouveau y eut lieu, cependant, dans un espace de temps remarquablement court. En 1968, il fut décidé que la femme pourrait accéder au diaconat et au ministère d'ancien; en 1969, l'office de pasteur lui fut ouvert. La tendance à l'oecuménisme s'accrut, et l'Eglise catholique comme les deux Eglises protestantes mentionnées ci-dessus reconnurent réciproquement leur baptême.

De part et d'autre, les ministères des différentes Eglises protestantes bénéficient d'une appréciation de plus en plus positive. Dans ce contexte oecuménique, le problème du ministère féminin se posa pour les catholiques. On entrevoyait que ce qui s'avérait bénéfique et enrichissant dans d'autres Eglises, ne devait plus, dans l'Eglise catholique, être considéré comme impossible par principe.

Le débat autour du ministère féminin.

Est-il possible et souhaitable que la femme se charge d'un ministère ecclésiastique? Cette question ne se posa sérieusement que depuis 1960. En 1962, le P. H. van der Meer S.J. soutint une thèse sous la direction du P. Karl Rahner, dans laquelle il reprit les arguments allégués au cours des siècles contre le ministère féminin. Il démontra de façon très convaincante, qu'aucun des arguments avancés par les Pères de l'Eglise, les Papes, les Conciles et la théologie scholastique, n'était probant.

Plusieurs auteurs ont plaidé en faveur de l'introduction du ministère féminin, notamment Mme T. Govaart-Halkes et les PP. R.J.A. van Eyden, F. Haarsma et R.J. Bunnik. Ils insistaient pour que, dans le cadre du renouveau du ministère ecclésiastique, on puisse envisager la réalisation du ministère féminin. L'égalité de l'homme et de la femme dans la vie de l'Eglise constituée, à notre époque, une des conditions de sa crédibilité.

Les théologiens n'étaient pas les seuls à prendre part à cette discussion. Dans la plupart des quotidiens et des hebdomadaires catholiques, des articles parurent qui insistèrent sur le rôle inégal de l'homme et de la femme dans l'Eglise. Dans les organisations catholiques féminines (notamment le "Katholiek Vrouwen Gilde" et le "Katholiek Vrouwen Dispuut") les femmes furent amenées à prendre conscience que, dans la vie de l'Eglise aussi, leurs responsabilités étaient égales à celle de l'homme. Ainsi, beaucoup de catholiques hollandais acquirent la conviction que les femmes devaient sortir de cet état d'inégalité. De plus en plus nombreux sont ceux qui pensent que la femme aussi doit être admise au ministère ecclésiastique. A propos de ce dernier point, cependant, de fortes résistances irrationnelles subsistent chez certains, surtout chez ceux qui s'attachent à l'ancienne conception de l'Eglise.

Le problème du ministère féminin n'est pas purement théorique. Au cours des dernières années, des jeunes filles se sont mises à étudier la théologie. Elles demandent qu'après leurs études autant de possibilités leur soient données qu'aux garçons. Il y a plusieurs caté-

chètes-femmes qui préparent les adultes au baptême. De plus en plus on a tendance à demander pourquoi elles ne baptiseraient pas elles-mêmes leurs catéchumènes et pourquoi elles ne célébreraient pas non plus leurs mariages.

Le Concile Pastoral; Noordwijkerhout, les 4-7 janvier 1970.

Au cours de cette session du Concile, on discuta le rapport "Pour un exercice fécond et rénové du ministère sacerdotal". Lors des débats il fut notamment question du célibat obligatoire et de l'éventualité du ministère féminin. En 1967 déjà, un certain nombre de prêtres, dans une note sur "Le célibat ministériel; suggestions pour le débat conciliaire", avaient déclaré: "Par suite de l'évolution des rapports de l'homme et de la femme dans le monde moderne et sur la base d'études théologiques récentes, il n'est plus évident, à l'heure actuelle, que le ministère ecclésial doive être accompli exclusivement par des hommes. Si le Concile Pastoral se penche sur ce sujet, il devra également se demander si, peut-être, la question du ministère féminin et celle de l'abolition du célibat obligatoire ne sont pas liées. Il ne semble pas impensable que le renouveau du ministère dans l'évolution de l'Eglise exige aussi bien une dissociation du sacerdoce et du célibat qu'une dissociation du sacerdoce et de la condition masculine". (Katholiek Archief, 25 mai 1967, pp. 528 ss.)

Au début du débat sur les recommandations, Mgr J.B. Möller lisait au nom des évêques une déclaration disant notamment: "La tradition catholique enseigne que l'homme seul peut recevoir le sacerdoce. Les évêques se demandent si cette tradition repose uniquement sur des facteurs socio-culturels propres à une époque déterminée ou s'il y a tout de même des considérations théologiques plus profondes à la base. Toutefois, ils sont d'avis que la femme puisse être intégrée dans des formes diverses de service ecclésial."

Dans la discussion qui suivait, un certain nombre de théologiens revinrent sur cette question. Le P. E. Schillebeeckx fit remarquer que, dans le passé, une culture androcentrique avait orienté la conception de la femme et par là-même la conception de sa relation avec le ministère: l'homme seul pouvait assumer un rôle dirigeant. Maintenant que la femme s'est émancipée et qu'elle peut remplir des fonctions dirigeantes dans la société, seulement maintenant la question théologique peut se poser, à savoir si la femme pourra accéder au ministère sacerdotal.

Le P. H. van der Meer S.J. référa aux résultats de son étude "Priestertum der Frau?" (Fribourg i.B. 1969). Il était d'avis qu'on pourrait rétablir l'usage de l'Eglise ancienne dans laquelle la femme remplissait le ministère de diacre.

Le P. F. Haarsma fit remarquer que, souvent, les objections soulevées contre le ministère féminin ne s'appuient pas tant sur des arguments théologiques que sur des résistances affectives non-reconnues.

Les recommandations suivantes furent soumises au vote de l'Assemblée.

- "Il est important de poursuivre au plus tôt l'intégration de la femme dans toutes les tâches ecclésiales où sa nomination n'entraîne aucun problème ou seulement peu de problèmes. L'évolution future doit s'orienter sur cette norme que la femme peut exercer toutes les fonctions ecclésiales, y compris la présidence de l'eucharistie.

- a. Pour les cas où le droit canonique actuel comporte des clauses prohibitives, il faut plaider avec insistance pour leur suppression totale.
- b. Il faut procéder à une enquête pour sonder si la communauté (les croyants) admet la femme comme ministre sacerdotal et pour arriver à cerner avec plus de précision les motifs qui font encore subsister une certaine résistance à cette évolution.
- c. Une information intelligente et équilibrée, utilisant la littérature abondante déjà parue sur ce sujet, pourra éventuellement atténuer certaines oppositions affectives.
- d. Il convient de prendre connaissance des opinions et des expériences d'autres Eglises sur le travail ecclésial de la femme." -

Comme toutes les recommandations, celles-ci également furent discutées dans les conseils pastoraux diocésains et dans les assemblées locales et régionales de prêtres, au cours des mois précédents.

Le vote eut pour résultat: 72 voix pour, 8 voix contre, et 24 abstentions. Les évêques votèrent séparément. Mgr H. Ernst, évêque de Breda, vota pour; 4 évêques, dont le Cardinal Alfrink, votèrent contre; les 3 autres s'abstinrent. L'opposition des évêques qui votèrent contre, concernait surtout la formulation de certains passages, non les recommandations dans leur ensemble.

Il y eut encore deux recommandations que l'assemblée adopta sans vote explicite:

- "Chaque homme ou femme propre à ces tâches peut être invité par la communauté locale pour la distribution de la communion, pour les lectures liturgiques ou pour d'autres formes d'assistance liturgique."

- "Si cela paraît souhaitable, la charge d'une prédication liturgique occasionnelle ou régulière doit être donnée à ceux qui ont reçu la formation nécessaire et qui possèdent les qualités requises (certains catéchètes de métier, des responsables de la pastorale, et d'autres). Les mêmes possibilités doivent être offertes aux femmes comme aux hommes." -

La délégation du diocèse de Groningue proposa d'ajouter la recommandation suivante: "Aux catéchètes-femmes doit être donnée la possibilité d'administrer le baptême et de présider au mariage religieux." Elle ne fut pas non plus soumise au vote par manque de temps pour une discussion adéquate.

Perspectives.

Comment les recommandations que le Concile a adoptées sont-elles mises à exécution? Un certain nombre de modifications proposées sont déjà appliquées çà et là. Dans plusieurs paroisses, par exemple, des femmes assument déjà le rôle de lecteurs dans la célébration eucharistique et aident à distribuer la communion. Cela se faisait au début surtout dans les paroisses étudiantes et dans les célébrations faites à titre d'expérience, mais, à l'heure actuelle, également de plus en plus dans des paroisses "normales". Dans les messes des jeunes, garçons et filles ont une part égale dans les fonctions liturgiques et ils considèrent cela comme allant de soi. Dans quelques paroisses et doyennés, des femmes travaillent comme assistantes paroissiales ou responsables de la pastorale.

Au Concile Pastoral, une nette majorité se prononça en faveur du ministère féminin. Il n'empêche qu'il existe chez beaucoup de croyants une certaine inaccoutumance et même une certaine réticence à l'égard des ministres sacerdotaux féminins. C'est pourquoi il est avant tout nécessaire de préparer les fidèles en vue de ce renouveau et d'opérer un changement dans la mentalité. Cela se fera de la façon la plus efficace en faisant remplir aux femmes toutes les fonctions liturgiques qu'elles sont actuellement en possibilité d'exercer. Dans la pratique, il apparaît à chaque instant que les réticences disparaissent lorsqu'on peut se rendre compte soi-même de la façon dont les femmes exercent les fonctions ecclésiales.

Le Cardinal Alfrink a demandé au Groupe de Travail "Coopération de l'homme et de la femme dans l'Eglise" de formuler des suggestions concrètes en vue de la réalisation des recommandations, de sorte que les évêques pourront réfléchir sur les mesures à prendre. Le Groupe de Travail donnera un aperçu de tout ce que, en fait, les femmes font déjà à l'heure actuelle. Sur ces bases, on fera des suggestions concrètes pour une ligne de conduite. La ligne officielle pourra alors prendre comme point de départ ce qui, en fait, est déjà en train de naître dans la communauté locale.

Driebergen, juin 1970.

Fundação Cuidar o Futuro